



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

La secrétaire générale

Paris, le 8 avril 2022

Mesdames et Messieurs les membres
du comité d'hygiène, de sécurité et
des conditions de travail ministériel

Objet : recours gracieux du 25 mars 2022

Par courrier du 25 mars 2022, vous avez formé un recours gracieux par lequel vous contestez le bien-fondé de la décision de ne pas donner suite à votre demande de recours à un expert agréé, en application de l'article 55 1° du décret n°82 453 du 28 mai 1982, et de désigner le cabinet Progexa pour effectuer cette mission. Vous demandez le retrait de cette décision.

Vous écrivez que cette décision « *confine un déni de la réalité et qu'elle procède d'un grave manque de responsabilité à l'égard de la santé et de la sécurité des personnels judiciaires* ». Je ne peux laisser une telle affirmation sans réponse tant elle est loin de la réalité. Le ministre est particulièrement attentif et engagé sur les questions de santé et de sécurité des personnels, comme il l'a rappelé et démontré à l'occasion de la conférence de presse du 13 décembre 2021 en présentant son bilan et ses perspectives d'action dans ce domaine. Comme vous le savez, encore récemment il s'est rendu au tribunal judiciaire de Mamoudzou à Mayotte pour écouter les personnels judiciaires sur leurs conditions de travail, comme il le fait à chacun de ses déplacements. Le secrétariat général ainsi que les directions, notamment la direction des services judiciaires, sont pleinement mobilisés pour mettre en œuvre une action forte dans le domaine de la prévention des risques psycho-sociaux au sein du ministère.

Ainsi, de nombreuses réunions et groupes de travail associent les représentants des instances du dialogue social aux travaux conduits pour renforcer l'action du ministère de la justice dans les champs que vous identifiez tels que l'évaluation de la charge de travail, la présentation du nouveau plan santé et qualité de vie au travail.

Ces travaux se nourrissent de constats partagés, établis notamment à partir des bilans sociaux, des alertes remontées par les organisations syndicales, par les personnels en juridiction et par les CHSCTD.

Nous travaillons ainsi activement dans une approche partenariale du dialogue social. A cet égard, je ne peux que regretter une démarche ayant consisté à mettre à l'écart l'administration en n'évoquant pas votre demande en préparation à l'ordre du jour de la réunion du CHSCT-M le 25 janvier dernier. Des échanges préalables avec l'administration auraient ainsi, par exemple, permis de rappeler au secrétaire de l'instance que les règles de la commande publique ne permettent pas de choisir un prestataire, fût-il expert agréé, sans mise en concurrence afin d'écartier tout risque de délit de favoritisme.

Sur le fond, l'objet même de votre demande aurait ainsi justifié un travail en amont avec les services compétents. C'était le sens de la proposition qui vous a été faite de partager avec vous les conclusions des enquêtes conduites à la suite du suicide d'une magistrate affectée sur le ressort de la cour d'appel de Douai, et de vous présenter les actions entreprises par la direction des services judiciaires en réponse à chacun des constats posés par les organisations syndicales.

La santé et la sécurité du personnel des services judiciaires doivent être traitées dans le cadre du dialogue social pour renforcer un plan d'actions très opérationnelles qui devront être mises en œuvre par les juridictions et les services spécialisés. C'est, là aussi, le sens des actions engagées par le directeur des services judiciaires avec l'appui du secrétariat général, qui saura mobiliser toutes les compétences et l'expertise dans ce domaine.

Je souhaite vivement que nous puissions retrouver les conditions d'un dialogue qui permette de construire ensemble ce plan d'actions à la hauteur des enjeux. Ayant pris note de votre refus de participer à une réunion du CHSCT ministériel sur la base du projet d'ordre du jour que je vous avais communiqué dans ma correspondance du 22 mars dernier, je vous convierai prochainement à une réunion afin d'arrêter avec vous une méthode de travail partagée.



Catherine PIGNON